

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne**

NOR : AFSZ1530136A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne :

1. Au titre du 1° (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État: M. Arnaud COCHET, préfet du département de l'Allier.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Jacques COCHEUX, titulaire, M. Pascal DEVOS, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Sébastien L'HOSTE, titulaire, M. David BARRAUD, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Mme Maryse RENON, titulaire, désignée par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Gilles FLICHY, titulaire, M. Gilles CHIEPPA, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Cyrille SERGERE, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Philippe FRONTIL, titulaire, Mme Martine BRANCHE, suppléante, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Daniel CHAZOT, titulaire.

M. Alain DUPRE, suppléant.

b) Au titre du I (4°, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Marilou CONSTENSOUS, titulaire.

M. Lucien LALO, suppléant.

c) Au titre du I (4°, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Pierre GAILLIAERDE, titulaire.

Mme Anne-Marie RIOU, suppléante.

4. Personnalités qualifiées :

Mme Françoise NOUHEN, première adjointe au maire de Clermont-Ferrand.

M. Robert REICHERT, directeur général de CHU honoraire.

Mme Stéphanie TUBERT-JEANNIN, professeur, doyen de la faculté de chirurgie dentaire.

M. Jacques BONNET, secrétaire général adjoint à la Mutualité française Auvergne.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

Mme Nathalie CAMPAL, titulaire, M. Bertrand COUDERT, suppléant.

Mme Christine LECADET, suppléante.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE